

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25361706***Déposé
07-10-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0458630450

Nom(en entier) : **RIPLEY**

(en abrégé) :

Forme légale : Société en nom collectif

Adresse complète du siège Chemin des Vignerons(WP) 39
: 5100 Namur**Objet de l'acte :** OBJET

Extrait du procès-verbal dressé par Pierre-Yves ERNEUX, Notaire associé à Namur (Erpent), le 2 octobre 2025, en cours d'Enregistrement, de l'**assemblée générale extraordinaire** des associés de la **Société en nom collectif « RIPLEY »**, ayant son siège à 5100 Namur (Wépion), chemin des Vignerons, 39, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0458.630.450, et assujettie à la Taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE0458.630.450.

Société constituée sous la dénomination « YELLOW PRODUCTIONS », aux termes d'un acte reçu par le notaire Axel Charpentier, à Sombreffe, le 6 août 1996, publié à l'Annexe au Moniteur belge du 23 août suivant, sous le numéro 960823-152.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Pierre-Yves Erneux, à Namur, le 30 juin 2020, publié à l'Annexe au Moniteur belge du 9 juillet suivant, sous le numéro 20331820.

« [...] »

Constatation de la validité de l'assemblée

Toutes les don-nées exposées par la Présidence ont été jugées justes par l'assemblée ; celle-ci reconnaît qu'elle est valablement composée, et peut délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

Première Résolution : modification de l'objet**Formalités**

Les gérants souhaitent ajouter l'activité de commercialisation de véhicules à moteur au panel d'activités déployées par la société. A cet effet, une modification du texte de l'objet aux fins d'ajouter un nouvel alinéa reprenant la nouvelle activité doit être apportée.

L'assemblée prend acte de ce souhait d'apporter une modification à l'objet pour l'ajout de la nouvelle activité.

Décision

Elle décide de le modifier, en vue d'accueillir de nouvelles activités dans le secteur susindiqué, et en conséquence, décide de compléter l'article 3 des statuts d'un nouvel article 3.2, à insérer immédiatement après l'article 3.1 des statuts actuels.

La modification apportée aux statuts est la suivante : «

3.2 La société a pour en objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

- **l'achat et la vente**, l'importation, l'exportation, la distribution et la livraison de tous **véhicules**, moteurs et pièces détachées utiles à l'usage de véhicules, ainsi que tous produits de l'industrie mécanique, métallurgie ou du bois s'y rapportant ;

- **le commerce** en gros ou en détail de **véhicules** à moteur y compris de véhicules de seconde main, de **pièces détachées et accessoires** de véhicules à moteur, de carburants et de lubrifiants, huiles industrielles et produits gras ;

- **le service de dépannage** ;

- **la location** de véhicules à moteur ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

- *l'intermédiation commerciale* dans les domaines énoncés ci-avant.
- *la prestation de services divers* dans les domaines susénoncés ;
- *elle peut également organiser tous évènement et manifestations liées à l'automobile ou aux véhicules à moteur ou plus généralement, poser tous actes susceptibles de concourir à l'image de marque de la société dans le secteur de l'automobile. »*

VOTE : Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxieme résolution : Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs aux gérants pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

VOTE : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...] »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME :

Déposé en même temps: expédition, statuts coordonnés

Pierre-Yves Erneux, notaire associé à Namur (Erpent)